

## Décision n° 2020-145 du 30/10/2020 portant nomination à l'ANSM (MAISON Patrick)

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

**VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;

**VU** la loi n° 2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;

**VU** le décret n° 2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

**VU** l'arrêté du 29 juin 2020 portant nomination par intérim du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé - Monsieur MARTIN (Dominique) ;

**VU** la décision DG n° 2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

**VU** la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

### **Article 1<sup>er</sup>**

La décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est modifiée comme suit :

Il est inséré un article 5-1 ainsi rédigé :

« - Monsieur MAISON (Patrick) est nommé responsable de la délégation scientifique. »

### **Article 2**

La présente décision, qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2020, sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 30 octobre 2020

Dominique MARTIN  
Directeur général